



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Enfants blessés de Gaza - respect des engagements du Président de la République

Question écrite n° 2408

Texte de la question

M. Thomas Portes interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la prise en charge des enfants blessés de Gaza, dans un contexte humanitaire d'une gravité alarmante. L'ONU souligne l'ampleur tragique de la situation, faisant état de plus de 16 756 enfants tués et au moins 6 168 blessés à Gaza entre le 7 octobre 2023 et le 10 septembre 2024. Médecins Sans Frontières a alerté sur le sort tragique des très jeunes enfants, victimes de blessures graves. Le 19 novembre 2023, le Président Emmanuel Macron a annoncé que la France se tenait prête à accueillir jusqu'à 50 enfants blessés dans ses hôpitaux, mais jusqu'à présent, seulement 17 enfants ont été évacués. Cette interpellation fait suite aux remontées de plusieurs associations et organisations humanitaires ainsi que celles du corps soignant médical français qui, tous, souhaitent voir la France contribuer plus massivement à l'effort de soins sur les enfants de Gaza. Une liste de 10 000 patients gravement blessés référencés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été transmise par l'OMS aux pays d'Europe pour les inciter à accueillir des enfants pour traitement. Par ailleurs, une liste de 70 patients évacués vers l'Égypte a pu être soumise pour considération d'accueil en France depuis avril 2024 ce qui a permis l'arrivée de trois enfants en France. Malgré des arrivées qui étaient censées se multiplier et la mise en place d'un couloir d'évacuation européen par l'OMS, les opérations d'accueil ont ralenti. Pourtant, de nombreux médecins et chefs de service se sont mobilisés durant l'été 2024 pour se prononcer sur leur capacité à traiter tel ou tel enfant ayant telle pathologie ou blessure, dans tel ou tel service. Il est impératif de noter que la décision finale concernant l'évacuation des enfants blessés revient au COGAT (*Coordination of government activities in the territories*), soit à l'administration israélienne. Selon des témoignages d'organisations non gouvernementales et d'associations, le processus d'approbation des sorties par Israël peut prendre jusqu'à trois mois, de sorte que des enfants meurent à la frontière, bloqués en cours de processus d'évacuation. M. le député interroge donc M. le ministre sur l'application effective de l'engagement de la France. Il souhaite savoir si, en accord avec les promesses du Président de la République, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en collaboration avec le Centre de crise et de soutien (CDCS) et l'ambassade de France au Caire, travaillent actuellement à de nouvelles opérations d'accueil pour les enfants palestiniens blessés ou gravement malades pour répondre à l'appel de prise en charge de l'OMS. Il demande également des précisions sur le nombre d'enfants concernés par ces évacuations, leur état de santé et les lieux de leur accueil en France.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2408

Rubrique : Aide aux victimes

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6354